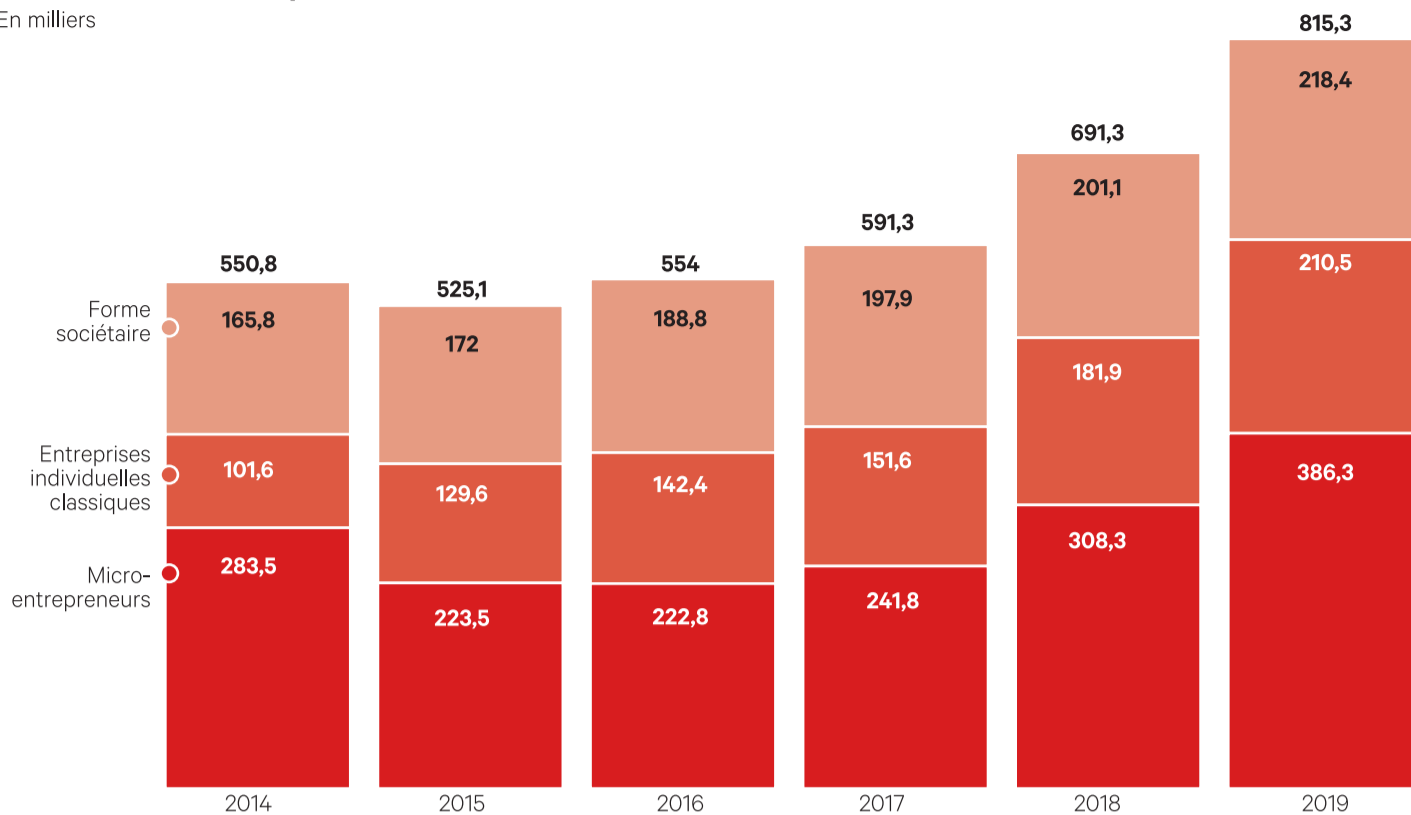


Les créations d'entreprises en forte hausse en 2019

En milliers



« LES ÉCHOS » / SOURCE : INSEE

Nouveau record pour les créations d'entreprises en 2019

- L'an passé, 815.000 nouvelles entreprises ont été créées en France, a indiqué l'Insee mercredi.
- Tous les types de créations d'entreprises sont en hausse.
- Le succès du statut de microentrepreneur notamment ne se dément pas.

Guillaume de Calignon
@gcalignon

L'envie d'entreprendre des Français ne se dément pas. Le nombre de créations d'entreprises a atteint un nouveau record l'an passé. En 2019, 815.000 entreprises ont vu le jour, soit une hausse de 18 % par rapport à l'année précédente, a indiqué l'Insee mercredi. Ce sont 120.000 entreprises de plus sur une année, dont 80.000 microentreprises.

Dans le détail, « tous les types de créations sont en hausse : les immatriculations de microentrepreneurs (+25,3 %), les créations d'entreprises individuelles classiques (+15,7 %) et celles de sociétés (+8,6 %) », note l'Insee. Dans l'industrie, l'immobilier, le soutien aux entreprises et les services aux ménages, la progression est particulièrement forte, supérieure ou égale à 20 %.

Dans son baromètre annuel, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) y voit « les effets positifs de l'ubérisation de l'économie associée à des poli-

tiques volontaristes de l'Etat ». « Cette dynamique peut notamment s'expliquer par les mesures prises par le gouvernement français et favorisant la création de microentreprises, comme la révision à la hausse des seuils maximum de chiffre d'affaires annuels pour les microentreprises et l'adoption de la loi Pacte, visant à simplifier les démarches administratives des entrepreneurs », explique-t-il. L'autre bonne nouvelle, c'est que les défaillances d'entreprises, elles, sont en recul en 2019, de l'ordre de 4 %.

Les jeunes séduits par l'entrepreneuriat

Les statistiques du CNGTC, qui diffèrent de celles de l'Insee, montrent que le secteur de la livraison à domicile associée aux grandes plateformes de distribution de repas, comme Deliveroo, Uber Eats ou encore Just Eat, a représenté à lui seul 100.000 nouvelles immatriculations l'an passé. Un chiffre en hausse de 48 % par rapport à 2018 ! L'industrie a été stimulée en 2019

par l'activité de production d'électricité via de nouvelles énergies (éolien, solaire...), en croissance de 45 % par rapport à 2018. En revanche, le nombre de nouvelles entreprises dans le transport de personnes, c'est-à-dire principalement les VTC du type Uber, est lui, en baisse.

Un sondage OpinionWay réalisé à l'occasion du Salon des entrepreneurs, qui se tiendra les 5 et 6 février

prochain à Paris, montre que 29 % des Français ont « l'envie de créer ou reprendre une entreprise ». L'entrepreneuriat séduit aussi des Français de plus en plus jeunes : près de la moitié des 18-34 ans ont envie de créer leur entreprise, selon cette enquête.

Tout n'est pas rose

Si, incontestablement, ce succès de l'entrepreneuriat est une bonne nouvelle, tout n'est pas rose pour autant chez les entrepreneurs. D'abord, pour certains, le statut de microentrepreneur est une porte pour entrer sur le marché du travail, faute de mieux. Ensuite, trois ans après leur création, seules un gros tiers des microentreprises sont encore actives.

Enfin, le revenu moyen des microentrepreneurs actifs n'était que de 470 euros par mois en 2017, selon l'Insee. Un tiers des microentrepreneurs sont en réalité déjà salariés, leur activité d'indépendants leur fournissant alors un revenu de complément. ■

« Cette dynamique peut notamment s'expliquer par les mesures prises par le gouvernement et favorisant la création de microentreprises. »

CONSEIL NATIONAL DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

Plateformes numériques : la question de la représentation des travailleurs resurgit

L'ancien magistrat Jean-Yves Frouin est chargé par le Premier ministre de faire des propositions pour définir la représentation des travailleurs des plateformes Internet, quelle que soit leur activité.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Nouvel épisode dans le feuilleton sur le statut des travailleurs de plateformes numériques. Le Premier ministre a confié mardi à Jean-Yves Frouin, ancien président de la chambre sociale de la Cour de cassation, une mission sur leur représentation. « Les débats parlementaires précédant l'adoption de [la loi d'orientation des mobilités (LOM)] avaient fait émerger la nécessité d'organiser une meilleure représentation de ces travailleurs pour leur garantir l'existence d'un dialogue équilibré avec les plateformes numé-

riques et leur permettre ainsi de contribuer à la détermination de leurs conditions de travail », précise Matignon dans un communiqué.

Groupe d'experts

En réalité, le sujet avait été introduit par le gouvernement sous la forte pression des députés de l'aile gauche de La République En marche, qui voulaient obtenir l'organisation d'élections professionnelles. L'exécutif avait alors fini par concéder l'introduction dans la loi de la définition d'un cadre de représentation spécifique, mais en renvoyant ses modalités à une ordonnance. Celle-ci, précise l'article 48 de la LOM, devra être prise dans les douze mois suivant la promulgation de la loi, avant le 25 décembre prochain. Jean-Yves Frouin aura, lui, jusqu'à la fin du premier semestre pour remettre ses propositions, précisait-on au ministère du Travail.

L'ancien haut magistrat sera assisté d'un « groupe d'experts »,

précise le communiqué : Odile Chagny, économiste et co-animatrice du réseau Sharers & Workers, Myriam Couillaud, DRH de HSBC, Laetitia Dablanc, chercheuse à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, Jean-Emmanuel Ray, professeur de droit du travail, université Paris-I, Jean-Dominique Simonpoli, président de l'association Dialogues, et Laetitia Vitaut, présidente de Cadre Noir Ltd, qui se présente comme une « entreprise spécialisée dans la recherche sur le futur du travail ».

Le sujet est à la fois politiquement et juridiquement très sensible. Le gouvernement enchaîne les camouflés sur le dossier des travailleurs des plateformes. Après qu'il a renoncé à créer un statut particulier, le Conseil constitutionnel a censuré le pilier de son dispositif qui constituait l'article 49 de la loi LOM.

Celui-ci prévoyait la possibilité d'édictier des chartes sociales défi-

nissant les droits et devoirs des travailleurs. Homologuées par l'administration, elles ne pouvaient être utilisées pour justifier une requalification en salarié.

Tous les secteurs concernés

Cette sécurisation juridique du dispositif qui devait s'appliquer aux seules plateformes de transport a été censurée par les Sages. « Si, en principe, les travailleurs en relation avec une plateforme ayant établi une charte exercent leur activité de manière indépendante dans le cadre de la relation commerciale nouée avec elle, il appartient au juge, conformément au Code du travail, de requalifier cette relation en contrat de travail lorsqu'elle se caractérise en réalité par l'existence d'un lien de subordination juridique », ont-ils tranché. Les règles de représentation que le gouvernement prépare s'appliqueront, elles, à l'ensemble des travailleurs de plateformes. Au-delà, donc, du seul secteur des transports. ■

Macron-Philippe, le cœur et les jambes ?

Le président est au contact et en surplomb. Il apaise. Le Premier ministre gère les retraites et l'après. Il est le garant du rythme. Question de 2020 : peut-on à la fois réformer et calmer le pays ?

LE FAIT DU JOUR
POLITIQUE

Cécile Cornudet



De larges sourires, des « vœux de courage », un éloge du métier (« Vous faites œuvre de civilisation ») : que s'est-il donc passé pour qu'Emmanuel Macron change ainsi de ton à l'égard des journalistes lors de ses vœux à la presse mercredi ? Mais oui, mais c'est bien sûr : l'acte II ! L'apaisement, le dialogue, les corps intermédiaires, les élus locaux... Le chef de l'Etat poursuit avec la presse ce qu'il décline depuis le début de l'année. C'est l'acte II de l'acte II. Ou dit autrement : l'acte II du quinquennat commence vraiment, six mois après avoir été lancé. Le compromis tenté avec la CFDT sur la réforme des retraites en est la première marque. La Convention sur le climat, avec ses 150 citoyens tirés au sort, la deuxième. Dans l'acte II, la méthode change. Il faut écouter et associer pour que les Français s'approprient la réforme, a théorisé l'Elysée. « On pensait que la rationalité collective pousserait les gens à reconnaître que les choses étaient faites dans le sens de l'intérêt général et en cohérence avec les engagements pris, on a eu tort », dit un proche. Dans l'acte II, le président n'est pas au four et au moulin, il est

garant de l'essentiel et s'appuie sur son Premier ministre. Démonstration mercredi. Edouard Philippe détaille l'agenda des prochains mois après le séminaire gouvernemental. « Il est hors de question de ralentir le rythme des réformes », insiste-t-il, en appelant à « sortir par le haut » du conflit sur les retraites. Emmanuel Macron peut se situer sur un autre registre. Etre au contact, et poser devant la presse un regard de sociologue interrogatif sur la violence qui « s'est installée dans la rue » : « Comment un tel nihilisme peut-il saisir nos concitoyens ? » Il peut s'inquiéter aussi de ce « nouvel ordre moral qui accompagne notre époque », notamment sur les réseaux sociaux, et inviter à ne « pas céder à l'esprit de lapidation ». Deux têtes aux rôles redessinés, qui vont tenter de concilier ce qui pour beaucoup est inconciliable : l'apaisement du pays et la hardiesse des réformes. Quand l'opposition (Marine Le Pen, Ségolène Royal entre autres) invite l'exécutif à lever le pied pour calmer le pays, eux pensent l'inverse. La colère disparaîtra quand les Français constateront que leur vie s'améliore. Et pour cela, il faut continuer à agir, défend l'exécutif. Le tout repose sur la conviction que les résultats sur l'emploi, le pouvoir d'achat, la sécurité seront à un moment suffisamment importants pour être réellement perçus. Ce n'est pas gagné. ccornudet@lesechos.fr

Dessins Kim Roseller pour « Les Echos »

en bref



Ludovic Marin / AFP

Transparence : Didier Migaud proposé à la tête de la Haute Autorité

POLITIQUE Emmanuel Macron envisage de désigner Didier Migaud à la tête de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, a annoncé l'Elysée mercredi dans un communiqué. Cet ancien député PS, qui fut rapporteur général du budget et président de la commission des Finances, préside depuis février 2010 la Cour des comptes, où il a été nommé par Nicolas Sarkozy. Il remplacerait Jean-Louis Nadal, qui a quitté ses fonctions en décembre. Cette nomination doit encore être approuvée par une majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés dans les commissions des Lois de l'Assemblée et du Sénat.

Municipales : LR reporte sa décision sur le 15^e arrondissement de Paris

POLITIQUE Les Républicains ont désigné une nouvelle série de candidats pour les municipales de mars, mais ont reporté d'une semaine leur décision pour le 15^e arrondissement de Paris, devenu l'objet d'un bras de fer entre Rachida Dati et le maire LR sortant, Philippe Goujon. La candidate LR pour la Mairie de Paris exige que tous les candidats s'engagent à la soutenir. Philippe Goujon, adhérent LR mais conscient que son électoral dépasse le seul vivier de son parti (il est maire depuis 2008), renâcle à afficher ce soutien. L'arrondissement est important : c'est celui qui envoie le plus gros contingent au Conseil de Paris.